



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

EUROPEAN REGION-
ETUCE

REGION EUROPEENNE-
CSEE

Président

Ronnie Smith

Vice-Présidents

Paul Bennett
Odile Cordelier
Jörgen Lindholm
Monika Konczyk
Galina Merkoulouva
Ulrich Thöne



5, Bd du Roi Albert II, 9^e
1210 Bruxelles, Belgique
Tel +32 2 224 06 91/92
Fax +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuice.org
<http://www.csee-etuice.org>

Directeur européen

Martin Rømer

Trésorier

Walter Dresscher

CSEE

Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR N'EST PAS A VENDRE !

Déclaration du CSEE sur la Communication de la Commission: Soutenir la croissance et les emplois – un projet pour la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe

Adoptée par le Bureau du CSEE le 20 octobre 2011

Le CSEE, le Comité syndical européen de l'éducation, demande au Conseil éducation de l'Union européenne et à la Commission européenne de mettre fin au processus politique de marchandisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans le cadre de l'adoption des conclusions du conseil sur la modernisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, le CSEE invite les ministres de l'éducation à examiner les préoccupations des enseignants lors de la prochaine réunion du Conseil éducation le 28 novembre et à décider de préserver la responsabilité et les investissements publics dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Par la présente, le CSEE souhaite souligner sa préoccupation quant à la *Communication de la Commission : Soutenir la croissance et les emplois – un projet pour la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe* {SEC(2011) 1063}.

Dans l'introduction du projet de modernisation, la Commission européenne définit le rôle des établissements d'enseignement supérieur comme des "... partenaires essentiels dans la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour stimuler et préserver la croissance". En ce qui concerne le CSEE, cette vision de l'objectif et de la mission des établissements d'enseignement supérieur européens est étriquée et trop simpliste. Le CSEE reconnaît que l'enseignement supérieur et la recherche jouent un croissant dans le développement futur des sociétés de l'UE et que le développement économique dépend sans aucun doute d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et formée.

Toutefois, nous insistons sur le fait que la mission des universités et des établissements d'enseignement supérieur va bien au-delà de la constitution d'un réservoir de connaissance destiné au secteur des entreprises. Les sociétés démocratiques et modernes ont plus que jamais besoin d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche libres et indépendants. Dès lors, le champ d'action des universités ne devrait pas être limité aux intérêts immédiats du secteur des entreprises. Les universités doivent être encouragées à maintenir et développer leur rôle clé dans la société, à savoir, d'une part, générer et disséminer la connaissance et, d'autre part, développer et partager avec la société au sens large leur analyse indépendante et esprit critique sur toutes les thématiques sans crainte de répression, de censure ou de distorsions causées par les pressions du marché.

Afin de leur permettre de remplir ce rôle, l'autonomie des universités doit être garantie et les libertés académiques des personnels doivent être protégées. La gouvernance des

établissements devrait se fonder sur des principes garantissant qu'en toutes circonstances les raisons académiques l'emportent sur les pressions politiques ou économiques émanant de forces extérieures, telles que les gouvernements nationaux et/ou les intérêts économiques et financiers. A ce jour, seuls la gouvernance collégiale, l'évaluation par les pairs et l'implication du personnel et des étudiants ont pu remplir ce rôle.

Le CSEE reconnaît que la qualité de l'enseignement et la recherche est essentielle à tout développement futur, mais insiste sur l'importance de concrétiser les deux principaux paramètres de qualité dans l'enseignement supérieur. Le premier est le lien entre l'enseignement supérieur et la recherche : il n'est pas possible de fournir un enseignement du plus haut niveau intellectuel et scientifique sans une interaction proche avec la recherche. La recherche crée de nouvelles connaissances et elle constitue un défi intellectuel pour l'esprit des spécialistes, qu'ils soient étudiants ou membres du personnel académique. Le second paramètre est l'attrait des établissements d'enseignement supérieur et de recherche : pour continuer à développer les normes élevées d'enseignement supérieur et de recherche, il faut attirer et maintenir une main d'œuvre académique hautement qualifiée.

Sur base de cet aperçu complet des différents aspects des missions de l'enseignement supérieur et la recherche, le CSEE souhaite formuler un certain nombre de commentaires spécifiques sur la Communication de la Commission:

1. L'éducation est un droit humain; elle doit être financée à l'aide de fonds publics et accessible à tous. L'enseignement supérieur n'est pas une marchandise et n'est pas à vendre. Dès lors, le CSEE invite les institutions de l'Union européenne de s'abstenir de poursuivre toute politique de marchandisation dans le secteur: les intérêts du secteur privé et des entreprises ne devraient pas mettre en péril l'autonomie des universités, compromettre la gouvernance collégiale des établissements d'enseignement supérieur, et imposer aux étudiants des frais d'inscription trop élevés.
2. Le CSEE exhorte la Commission européenne de ne plus soutenir une politique de généralisation des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur. Le CSEE a fermement critiqué l'initiative phare Jeunesse en mouvement, qui annonçait la création future d'un "mécanisme européen de prêts aux étudiants" à l'intention des étudiants défavorisés sur le plan économique. Désormais le processus de projet de modernisation propose le lancement d'un "mécanisme européen de prêts aux étudiants", opérationnel à partir de 2014, visant à fournir un prêt aux étudiants qui souhaiteraient suivre des cours de masters à l'étranger. En outre, la Commission européenne décrit l'augmentation des financements privés en des termes positifs, et se félicite du fait que " les frais d'inscription soient de plus en plus répandus, en particulier au niveau des masters". Le CSEE s'oppose à la proposition de la Commission européenne, dans le *programme du Cadre financier pluriannuel 2014-2020*, qui prévoit que "la Commission collaborera avec la BEI pour garantir les prêts aux étudiants qui souhaitent poursuivre leur master dans un autre État membre".¹

¹ Communication de la Commission [...]:Un budget pour la stratégie Europe 2020 - PARTIE II: fiches thématiques {SEC(2011) 867 final} {SEC(2011) 868 final} : http://ec.europa.eu/budget/library/biblio/documents/fin_fw1420/MFF_COM-2011-500_Part_II_fr.pdf

Le CSEE soutient la nécessité de rendre les universités accessibles au plus grand nombre, il s'inquiète toutefois que l'approche de la Commission encourage les gouvernements à augmenter le nombre de droits d'inscription et/ou augmenter les montants des droits d'inscription à tous les niveaux de l'enseignement supérieur et pour tous les étudiants; contribuant ainsi à la marchandisation de l'enseignement supérieur et l'exclusion sociale. La stratégie de marché dans l'enseignement supérieur exclura les groupes socio-économiquement défavorisés qui sont déjà marginalisés et ont moins de possibilités d'accéder à l'enseignement supérieur.

3. En outre, le CSEE s'oppose à cette forme d'internationalisation des universités qui, par l'offre d'un enseignement destiné aux étudiants non-UE dans l'unique but de générer plus de revenus, vise à commercialiser et à générer une concurrence entre universités.
4. Le CSEE s'étonne du changement de politique de la Commission européenne dans sa définition du concept de "triangle de la connaissance" - éducation-recherche-entreprise. Ce changement constitue une pression supplémentaire sur le secteur de l'enseignement supérieur en vue de sa marchandisation. Le CSEE exhorte dès lors les institutions de l'Union européenne à restaurer dans ce concept la notion d'"innovation" telle que définie dans le programme cadre stratégique Education et formation 2020². De la même manière, le CSEE rappelle à la Commission de consulter les parties prenantes concernées lors de toute modification significative de sa politique éducative, bien avant sa finalisation ou sa présentation. Le CSEE s'attend à être invité à nommer un membre au Groupe de haut niveau sur la modernisation de l'enseignement supérieur.
5. Il est grand temps que les institutions de l'Union européenne et les gouvernements nationaux reconnaissent que les universités et l'éducation en général sont l'un des meilleurs investissements dans notre avenir commun et qu'ils commencent dès lors à agir en conséquence.

Le CSEE rappelle que la Commission européenne a pour mission de servir l'ensemble des citoyens européens et pas uniquement le secteur privé. Dans un contexte où les institutions financières ont démontré leur manque d'éthique et de morale, leur incapacité à agir en tant qu'acteurs sociaux responsables, et continuent par ailleurs à provoquer des crises économiques et financières, il est inacceptable que les politiques de l'UE continuent à protéger le secteur privé aux dépens du secteur public. Le secteur public et les citoyens européens n'ont pas créé cette crise, et pourtant ils en subissent la majeure partie des conséquences en faisant les frais de 'solutions' qui ont échoué.

6. Le CSEE souligne que l'objectif de l'éducation est de préparer les individus à la vie et non les réduire à servir les besoins à court-terme du marché du travail. Dès lors, le CSEE invite la Commission européenne à éviter d'utiliser des expressions qui reflètent une vision étroite et partielle des objectifs de l'éducation et qui considèrent les citoyens européens comme des unités économiques ("bon dosage de compétences",

² Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»):
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2009:119:0002:0010:fr:PDF>

"inadéquations", trouver les "personnes adéquates", "développement du capital humain").

7. Le CSEE désapprouve fondamentalement la vision de la Commission européenne selon laquelle *"Associer les employeurs et les institutions du marché du travail à la définition et à la réalisation des programmes, soutenir les échanges de personnel et introduire l'expérience pratique dans les cursus peut aider à adapter les programmes d'études aux nécessités actuelles et émergentes du marché du travail et favoriser l'aptitude à l'emploi et l'esprit d'entreprise"* ³. Cette politique attaque les libertés académiques fondamentales des universités, en permettant au secteur privé de concevoir des cours universitaires dans une perspective commerciale et d'augmenter son implication dans la gouvernance des universités. Cette politique, en permettant l'intervention d'employeurs privés, contribuerait potentiellement à la dégradation de la qualité de l'éducation. Les acteurs privés ne disposent en effet pas d'une approche holistique de l'enseignement ainsi que des compétences visant à offrir un enseignement de qualité, ils sont motivés par des critères de 'performance' instrumentale.
8. Le CSEE presse la Commission européenne et le Conseil éducation à valoriser les cours artistiques et les sciences humaines de la même manière que les sciences naturelles. Les états membres doivent assurer la même qualité d'infrastructure, de recherche, d'enseignement des matières artistiques ainsi que les mêmes salaires et conditions de travail aux professeurs et chercheurs de ces disciplines que pour les sciences naturelles. Les autorités publiques ne devraient pas permettre ou encourager la dépréciation et le sous-investissement dans les études artistiques et culturelles en raison d'une conception simpliste et dépassée de leur valeur économique.
9. L'enseignement et la recherche sont tous deux essentiels à la qualité des universités et à la pertinence des missions qui leur ont toujours été confiées. Les libertés académiques, tant pour l'enseignement que pour la recherche, constituent un ensemble de valeurs fondamentales qui doivent englober d'une part les ressources et le soutien nécessaires à la réalisation de ces mêmes libertés, et d'autre part, les politiques protégeant l'autonomie professionnelle et les droits de propriété intellectuelle. Il est dès lors inacceptable que la Commission européenne décrive la recherche comme une activité visant à servir des objectifs commerciaux et réduise la mission du secteur de la recherche à la formation d'un million de chercheurs pour les industries. Il convient de rappeler que de nombreux chercheurs qui ont remporté le prix Nobel étaient soutenus par une approche « *non-rentable* ».
10. Les autorités publiques doivent conserver la responsabilité première en matière de politique de recherche, de formation doctorales et d'établissement des normes de conditions de travail des chercheurs au travers d'une négociation avec les syndicats d'enseignants concernés. La participation et l'investissement d'entreprises privées dans la formation de doctorants ne devrait jamais compromettre le principe de responsabilité publique dans le maintien de la qualité, du financement et de la formation des doctorants. En conséquence, le CSEE pense que les investissements dans la recherche et la formation doctorale doivent être augmentés et que les

³ (p. 5)

conditions adéquates pour un travail de recherche doivent être défendues pour toute recherche, qu'elle dépende d'un financement privé ou public.

11. Le CSEE considère que l'un des rôles des établissements d'enseignement supérieur devrait être la lutte contre l'abandon scolaire précoce, en attirant un nombre plus élevé de groupes sociaux, y compris les groupes socialement défavorisés et vulnérables. Toutefois, nous pensons que la Commission ne parvient pas à encourager clairement les états membres à investir davantage dans l'enseignement supérieur en général et plus spécifiquement dans le cadre de cet objectif. Le CSEE souhaite une clarification quant au soutien financier à accorder aux étudiants défavorisés et à faible revenu suite à un "meilleur ciblage des ressources".
12. Le CSEE invite le Conseil de l'UE et la Commission européenne à insister sur la nécessité d'améliorer l'enseignement de haute qualité des universités. Les états membres devraient réformer leurs stratégies nationales et investir davantage dans le perfectionnement pédagogique, personnel et professionnel du personnel académique et des chercheurs afin de leur permettre d'améliorer leurs performances en classe et de réduire le nombre d'abandons d'études. Ce résultat pourrait être réalisé par le biais d'une démarche collégiale et non pas par une approche de gestion.
13. Le projet de modernisation devrait également mettre en évidence le fait que le personnel académique requiert un environnement de travail amélioré, moins stressant, des installations modernes et une infrastructure qui favorise la recherche. Les états membres doivent être encouragés à améliorer les conditions de travail en augmentant les investissements dans le secteur. Les programmes cadres peuvent permettre d'établir des normes en renforçant les critères de recherche qu'ils soutiennent.
14. C'est tout au long de plusieurs siècles d'évolution continue que les universités européennes ont acquis leur niveau de haute qualité, bâti leur réputation et leur diversité en se reposant sur l'équilibre complexe des libertés académiques et de la responsabilité sociale. Le CSEE pense que les universités européennes ne devraient pas être catégorisées en fonction de classifications mondiales évaluées à court terme, de manière non-scientifique et souvent trompeuse ou subjective. En ce qui nous concerne, nous estimons que les classements mondiaux sont motivés par des préoccupations économiques ou politiques ou encore mesurent uniquement des caractéristiques qui prêtent à une quantification (souvent non valide) plutôt qu'à des caractéristiques plus nuancées qui contribuent réellement à la qualité d'une institution.

Le CSEE soutient fermement la transparence et la publication d'information fiables sur les institutions afin de permettre aux étudiants et au personnel de prendre leurs décisions en connaissance de cause, mais estime que réduire les établissements à une position dans une classification est inutile à quelle fin que ce soit. De fréquentes révisions et évaluations par les pairs, alliées à une culture de qualité bien établie dans chaque établissement d'enseignement supérieur donnent une image bien plus fiable que des listes de classification annuelles. La durée pertinente d'un an seulement pour évaluer le résultat d'un enseignement et d'une recherche contribue à l'idée fautive que la classification se fonde sur des données fiables.

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 135 syndicats d'enseignants d'Europe, 12,8 millions d'enseignants en Europe, 5,5 millions d'enseignants dans l'UE, de tous les niveaux du secteur de l'éducation. Le CSEE est un partenaire social de l'éducation au niveau de l'UE et une fédération syndicale de la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE est la structure régionale européenne de l'Internationale de l'Education.